

Choix matières licence 3

Par **Sophielagirafe**, le **08/07/2020** à **12:39**

Bonjour,

J'entre en L3 à la rentrée et j'hésite concernant le choix des matières.

J'aimerais m'orienter vers un master droit des affaires/droit du numérique/droit européen.

Au S5, j'aurais contrats spé et droit commercial en TD. Ainsi que du droit du travail sans TD. Par contre, pour les mineures, je dois faire un choix entre procédure civile, RGO et droit fiscal qu'en pensez vous ?

Au S6, j'aurais des suretés et du droit commercial en TD. Ainsi que droit du travail sans TD. En mineures, j'aurais le choix entre procédure pénale, droit européen des affaires ou voies d'exécution. Qu'en pensez vous ?

Le fait de ne pas avoir fait de droit des sociétés en licence est-il préjudiciable pour les masters ? (ma fac ne propose cette matière qu'en M1).

Je vous remercie.

Bien à vous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2020** à **14:40**

Bonjour

Alors je vous conseille de prendre droit fiscal au S5 et droit européen des affaires pour le S6.

C'est vrai que ça peut-être handicapant de débarquer en M1 droit des affaires sans avoir fait du droit des sociétés. Cette matière étant habituellement proposé en L3.

Étant donné que c'est un problème de plaquette, je ne pense pas que cela vous bloquera l'accès à d'autres M1. Mais il faudra impérativement vous auto-former. D'ailleurs vous pourrez indiquer dans votre lettre de motivation que vous comptez vous mettre à niveau en droit des sociétés (sauf bien évidemment dans celle qui est destinée à la candidature du M1 de votre fac).

Par **Sophielagirafe**, le **08/07/2020** à **20:23**

Merci beaucoup pour ces éclaircissements.

Ce ne sera pas préjudiciable de choisir le fiscal au détriment de RGO ?

Le fait de ne pas faire de procédure pour les M1 aff'aussi ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2020** à **09:00**

En effet, je n'ai pas vu qu'il y avait RGO au S5. Finalement il serait mieux de prendre cette matière.

Pour les matières de procédure ce n'est pas un problème.